



PROCEDURE D'AGREMENT DES INTERVENANTS BENEVOLES EN SKI ALPIN

1. REUNION D'INFORMATION :

Lors de laquelle seront abordés les points suivants :

I – Domaine réglementaire :

- taux d'encadrement renforcé
- règles relatives à la répartition des rôles entre enseignant, intervenant bénévole ou professionnel, accompagnateur et des responsabilités de chacun
- port du casque obligatoire
- règles de sécurité liées à l'activité et au lieu de pratique : équipement, utilisation du remonte-pente, règles de déplacement sur les pistes (ne pas s'arrêter sur les pistes ou derrière une bosse), adapter la vitesse en fonction du niveau technique des élèves, place des adultes lors des déplacements, écart à respecter entre skieurs...
- par rapport au terrain d'activité : différencier les différents types de neige, connaître la signalisation des pistes (couleur, drapeau à damier jaune et noir pour les risques d'avalanche, les panneaux de croisement, de ralentissement, d'interdiction de slalomer sur les remonte-pentes...)
- appel des secours

II – Domaine des contenus d'enseignement et d'animation :

- enjeux et spécificité du ski alpin et la compétence spécifique développée (adapter ses déplacements à différents types d'environnements, ici sur un engin et dans un milieu instables)
- objectifs opérationnels : construire un équilibre sur les skis dans des déplacements de terrain (marche, en « escalier », en « canard », conversions), puis dans la glisse, maîtriser ses trajectoires et sa vitesse, s'arrêter, enchaîner des virages, mobiliser alternativement et simultanément les jambes, coordonner l'action des bras (utilisation dynamique des bâtons) et des jambes
- importance éducative du moment d'équipement

III – Domaine de l'intervention pédagogique :

- conseils relatifs à la gestion du groupe et au rôle éducatif de l'adulte : mettre les élèves en situation d'accomplir une tâche dans le cadre d'un milieu aménagé (importance du choix du terrain d'action), éviter un excès de consignes techniques et la démonstration, privilégier une grande quantité d'action afin de permettre des apprentissages et leur stabilisation, intégrer progressivement les difficultés pour les faire évoluer, encourager...
- importance de la concertation préalable (répartition des tâches ou des ateliers et information, de préférence écrite, quant aux consignes à donner et aux situations à organiser) et de la régulation avec l'enseignant de la classe
- intérêt d'un travail suivi avec un groupe d'élèves ou sur un atelier thématique
- gestion parfois difficile de leurs propres enfants (confusion du statut de l'adulte)

IV – Domaine de l'utilisation du matériel :

- vérification des vêtements (lunettes, anorak, gants) et de la crème solaire en fonction des conditions météorologiques
- vérification du matériel :
 - longueur des skis (en fonction de la taille de l'enfant),
 - fonctionnement des fixations (en fonction du poids de l'enfant) et des stop-skis,
 - hauteur des bâtons, réglage et utilisation des dragonnes

2. CONTROLE TECHNIQUE :

V – Domaine de la pratique personnelle : test de niveau de compétence technique

La compétence sera validée à partir de la réussite aux épreuves suivantes :

1. S'équiper
2. Prendre un remonté-pente
3. Descendre en enchaînant de larges virages et en maîtrisant sa vitesse
4. S'arrêter dans la pente au niveau d'un plot
5. Remonter en escalier jusqu'à un plot situé plus haut
6. Déchausser
7. Mettre ses skis en croix (pour alerter les autres skieurs et protéger l'élève en difficulté)
8. Rechausser
9. Prendre de la vitesse et finir le parcours par une trace directe sur une pente lisse et régulière
10. S'arrêter dans la zone matérialisée au sol (sur 2 à 3 m)

NB : la réussite aux épreuves ci-dessus permet également de valider la compétence technique pour encadrer des activités de ski de fond.